

Informations complémentaires

Pour les travaux pratiques d'usinage et de soudage ainsi que toutes activités ayant lieu dans l'atelier, il est impératif, pour des raisons de sécurité, que chaque étudiant porte **une combinaison de travail (ou une blouse)** ainsi que **des chaussures fermées**. En cas de cheveux longs, il est obligatoire de les attacher et de les protéger. Le **port de lunettes de sécurité** (disponibles au magasin) sera également exigé dans certains cas.

De façon générale, l'accès à l'atelier est conditionné par **une tenue appropriée**, et après autorisation de l'enseignant ou d'un technicien de l'atelier.

Chaque étudiant doit prendre soin des locaux et des matériels qui lui sont confiés. A la fin du cours, TD ou TP, l'étudiant est tenu à veiller à ce que **son poste de travail soit nettoyé et correctement rangé**

Les informations destinées aux étudiants sont affichées **sur le tableau d'affichage ou sur la borne d'information** située dans le hall au rez-de-chaussée du bâtiment C.

Par ailleurs, le site GMP <http://gmp.iut-troyes.univ-reims.fr/gmp> permet d'accéder à toutes les informations nécessaires au fonctionnement et à la vie du Département. Les informations sont également relayées sur les comptes **TWITTER** et **FACEBOOK** du département **@GmpTroyes**.

L'emploi du temps « officiel » est celui affiché sur l'écran dans le hall GMP, il est également consultable **sur le site Internet GMP ou sur votre bureau virtuel**. L'emploi du temps d'une semaine S est définitif et affiché au plus tard le jeudi à 12h de la semaine (S-1).

Toute modification devra être entérinée par le Directeur des Etudes dans les délais impartis. **L'Intranet, accessible par le site GMP ou le site de l'IUT avec identifiant et mot de passe**, permet à chaque étudiant de faire le point sur ses absences et de consulter ses notes :

Tous les enseignants sont prêts à recevoir les étudiants qui ont des difficultés dans la matière qu'ils enseignent. **La Cheffe du Département est à la disposition des étudiants en cas de problèmes** à régler ou pour tout autre sujet particulier. Les étudiants peuvent être reçus sans rendez-vous sur simple demande au secrétariat. Il est également disponible pour les parents qui le souhaitent (prendre rendez-vous au secrétariat GMP).

Revision #2

Created 29 August 2025 09:48:05 by Charlize

Updated 29 August 2025 09:48:49 by Charlize